

La réunion a débuté à 19 h, à la salle Pierre Boucher de l'hôtel WelcomINNS au 1195, rue Ampère, de Boucherville. Les personnes présentes par secteur et représentativité sont les suivantes :

<b>Secteur le Boisé</b> Rhéal Brunet Guylaine Bisier Michel Rochefort	<b>Secteur chemin d'Anjou</b> Claudelle Perreault Martin Courtemanche Max Benchetrit Denis Chrétien Sylvain Matte
<b>Secteur rue de Montbrun</b> Maryse Turcotte Manon Langevin, Maison Source bleue	<b>Secteur chemin de Touraine</b> Christiane Richard Jean-Pierre Brodeur Guy Boudreault
<b>Organismes</b> Marcel Comiré, COVABAR Richard Marois, CREM	<b>Sanexen</b> Bernard Meunier Kevin Randall Alex Mainville Jean-Christian Brisson  <b>Animation et prise de notes</b> Marie Beaubien Dominique Blanchard

La présentation PowerPoint utilisée en cours de rencontre se trouve à l'annexe 1.

### **MOT DE BIENVENUE**

Marie Beaubien souhaite la bienvenue aux participants et leur rappelle que le but de la soirée est la formation du comité. Elle présente l'ordre du jour.

19 h 00	Introduction
19 h 15	Formation du comité de vigilance <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Rôle du comité</i></li> <li>• <i>Modalités de fonctionnement</i></li> <li>• <i>Décision sur les participants</i></li> </ul>
20 h 00	Avancement du projet et échanges
20 h 30	Première rencontre
20 h 45	Varia

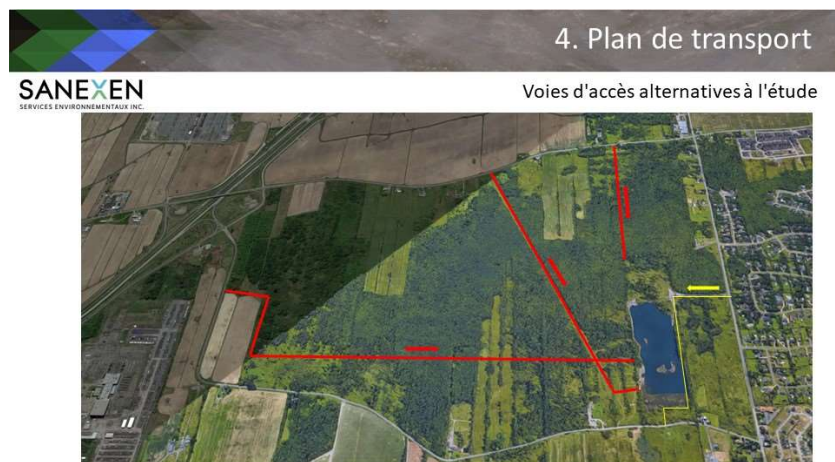
Marie Beaubien invite Bernard Meunier à prendre la parole. M. Meunier réitère la bienvenue aux participants et rappelle l'importance du comité dans l'avancement des travaux et pour la suite des choses.

Marie Beaubien présente les représentants de Sanexen et chaque participant se présente. Elle explique que le but principal de la rencontre est de former le comité de vigilance, mais que la rencontre est aussi une occasion de faire le point sur l'avancement du projet.

D'entrée de jeu, Mme Beaubien demande à M. Meunier de faire un résumé de la rencontre tenue avec la ministre de l'Environnement (MDDELCC), Mme Isabelle Melançon, ayant eu lieu à Québec le 15 mai dernier. Dans un premier temps, M. Meunier indique qui étaient présents, soit le maire de Boucherville, M. Jean Martel, son directeur général, M. Roger Maisonneuve, la conseillère municipale, Mme Lise Roy, MM. Richard Marois et Michel Bienvenu du Conseil régional en environnement de la Montérégie (CREM).

L'objectif de cette rencontre était d'expliquer les enjeux liés au dossier et l'importance d'implanter une voie alternative pour accéder au site. La ministre a fait preuve de beaucoup d'écoute et elle entend s'occuper rapidement du dossier. Encouragée par la réceptivité de la ministre, Sanexen a convenu de retarder l'importation de matières brique/béton/roc au 28 mai. M. Meunier a souligné le leadership dont la ville et le CREM ont fait preuve dans le dossier. Sanexen a confiance en la volonté de la ministre de faire accepter le projet de la voie alternative à ses fonctionnaires et au fédéral. Mme Melançon est consciente de l'urgence d'agir et a donné l'assurance que le dossier ne trainerait pas. La voie de contournement privilégiée par la ville de Boucherville est celle qui est parallèle au chemin d'Anjou. (Voir la carte en bas de page)

M. Richard Marois explique que l'environnement et l'acceptabilité sociale vont de pair et que ces notions constituent l'essence même du développement durable. M. Marois du CREM précise qu'il travaille pour trouver des solutions. Il ne donne pas un appui inconditionnel à Sanexen, mais il appuie la recherche d'une voie alternative. La mission du CREM est la protection de l'environnement. Le CREM n'est pas un organisme militant, mais un organisme de concertation à la recherche de solutions. L'enjeu est difficile.



Les questions et commentaires qui suivent ont été soulevés.

Questions ou commentaires	Réponses
<p>Pourquoi persister à débiter les travaux sans voie alternative ?</p> <p>Pourquoi ne pas avoir rencontré les résidents avant et avoir commencé les démarches plus tôt pour trouver une voie alternative ?</p>	<p>Bernard Meunier explique que Sanexen est dans le dossier depuis 2016 et que l'entreprise a démontré beaucoup de patience et a modulé son projet significativement depuis. De plus, elle a toujours fait preuve de transparence. Oui, la cohabitation tient à cœur Sanexen, mais une partie des travaux ne peuvent se faire qu'en passant par le chemin d'Anjou. Si un accord pour le chemin alternatif est conclu, les travaux actuels serviront à la construction du chemin alternatif. Le démarrage du projet a toujours été annoncé pour mai 2018 et Sanexen l'a toujours fait savoir. L'année 2018 est importante pour les importations de matériaux.</p> <p>Le principe de cohabitation importe à l'entreprise depuis le début. Cependant, la ville souhaitait d'abord regarder le dossier avec Sanexen avant que des communications soient établies avec le voisinage. Il a donc été demandé à Sanexen d'entreprendre des communications en 2018 seulement. De plus, la date précise de démarrage du projet n'étant pas établie en 2016-2017, il était difficile de discuter dans un cadre clair.</p> <p>En outre, la ville avait déjà reçu un refus sans retour de la part du ministre David Heurtel pour les deux accès à partir du chemin de Touraine, dont celui longeant le pipeline de Montréal Pipeline. Le tracé proposé par M. Denis Chrétien, le long du chemin d'Anjou, est un tracé qui est soutenu par la ville de Boucherville, le CREM et Sanexen. Les rencontres avec les citoyens ont été très utiles.</p> <p>Actuellement, les travaux sur le chemin d'Anjou permettent la préparation de l'accès au site. La phase 1 du plan de transport devait être réalisée par deux accès, d'Anjou et de Montbrun. L'accès par de Montbrun exige une entente avec la ville. Sanexen est en attente de cet accord. Le seul accès dont l'entreprise dispose aujourd'hui est celui par le chemin d'Anjou. Il est important de mentionner que Sanexen, malgré les circonstances, œuvre en toute légalité, en fonction des autorisations qui ont cours.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<p>Le chemin d'Anjou a été recouvert d'une mince couche d'asphalte. Ce chemin n'est pas fait pour le passage de camions chargés.</p>	<p>Dans le plan de transport, il est prévu que les camions sortent vides par le chemin d'Anjou et que les camions pleins entrent par de Montbrun. Sans accord de la ville, Sanexen ne peut utiliser l'entrée par de Montbrun. Le seul accès au site est donc par d'Anjou. Selon le principe de « non enclavage », Sanexen doit avoir accès à sa propriété et, conséquemment, a le droit d'utiliser son entrée par d'Anjou qui, pour l'instant, est son seul point d'accès.</p>
<p>Des cyclistes et des piétons empruntent de Montbrun. Qu'est-ce qui est prévu pour assurer leur sécurité ? Comment peut-on intervenir ?</p> <p>Sur de Montbrun il n'y a pas de piste cyclable dans la portion sud. Vous amenez des camions dans un secteur pas prêt à ça.</p>	<p>Certaines décisions ne sont pas du ressort de Sanexen. Par contre, le plan de transport prévoit plusieurs consignes pour les camionneurs. La ville doit cependant prendre des engagements en matière de sécurité.</p>
<p>Le projet n'est pas respectueux de l'environnement à cause du nombre de camions. Combien Sanexen reçoit par camion ?</p>	<p>Le projet est autofinancé. La réception de matériaux permet de couvrir les coûts de réhabilitation tout en permettant de tirer une marge de profit raisonnable. Le but du projet est de s'assurer que ce site ne contamine pas l'environnement.</p> <p>Le plan de transport proposé par Sanexen a pour but de réduire les nuisances potentielles et d'être plus sécuritaire. Les opérations à venir n'ont rien à voir avec ce qui se passe à Varennes par exemple.</p> <p>Les représentants de la ville ont transmis à Sanexen, à titre indicatif, le nombre de passages de véhicules sur de Montbrun. En fonction de ces données, le projet ajouterait environ 1% à la circulation actuelle. Ces données seront validées dans les prochaines semaines par une firme spécialisée mandatée par Sanexen.</p> <p>Avec les mesures de contrôle, il serait possible de réduire les nuisances potentielles au minimum.</p>

Marie Beaubien propose qu'on revienne à l'ordre du jour et qu'on garde les questions sur le projet comme tel pour la fin.

M. Marois rappelle que le CREM est à l'écoute des citoyens et qu'il faut trouver une solution. Dans les discussions avec le ministère, l'objectif est de toucher le moins de monde possible. Cependant, la rainette et toute la faune touchée constituent un enjeu, mais il faut regarder le dossier dans une perspective de gros bon sens.

## **FORMATION DU COMITÉ DE VIGILANCE**

Marie Beaubien explique qu'au départ il était souhaité de former un comité composé d'environ 15 personnes. Elle recommande de former le comité de départ avec les gens présents ainsi que ceux qui devaient être présents. Le contexte justifie une participation citoyenne accrue étant donné que Sanexen en est au démarrage des travaux et que certains enjeux importants restent à régler.

Ceux et celles qui ont manifesté leur intérêt pour faire partie du comité de vigilance au cours des dernières semaines seront placés sur une liste de substitution. Pour faciliter les échanges et éviter de constituer un trop gros groupe, il est suggéré que parmi les couples, une seule personne assure une présence au comité.

Une participante du secteur d'Anjou mentionne que les gens de son secteur pourront se relayer, car ils travaillent tous ensemble et se consultent régulièrement. Marie Beaubien confirme que les résidents du chemin d'Anjou inscrits pourront se remplacer entre eux pour assister aux rencontres.

Marie Beaubien présente le rôle du comité de vigilance. Il s'agit d'un comité volontaire et ses participants ne sont aucunement imputables. Le comité est un regroupement qui s'exprime sur le projet dans le but que celui-ci s'insère le plus harmonieusement possible à son milieu. Le comité évoluera à chaque étape des travaux.

Le rôle principal est de :

- suivre la réalisation du projet de réhabilitation environnementale de l'ancienne carrière Landreville
- s'assurer que les travaux se déroulent en respect des règles de l'art au plan environnemental et social

### ***Composition***

- 8 à 15 résidents du voisinage immédiat de l'ancienne carrière (selon l'évolution du projet)
- 1 à 3 représentants d'organismes régionaux en environnement et en santé publique
- 1 représentant de la Ville de Boucherville (à préciser)
- 3 représentants de Sanexen Services Environnementaux
- 1 animatrice spécialisée en communication participative
- 1 preneur de notes (comptes rendus)
- Des invités au besoin : experts techniques et autres

## **Rôle et responsabilités**

### **Sanexen Services Environnementaux**

- Transmettre toutes les informations pertinentes ayant trait au projet : travaux, résultats des études techniques, registre des signalements, etc.
- Préparer l'ordre du jour et les comptes rendus des rencontres, les faire circuler auprès des membres du comité et les déposer sur le site Internet.
- Donner suite à certaines suggestions émises par les membres du comité, le cas échéant
- Fournir une salle de rencontre

Sur ces éléments, les membres ont convenu de produire un compte rendu détaillé intégrant toutes les questions posées et les réponses données. Les membres ont de plus accepté que leurs noms apparaissent dans les documents, sans toutefois faire des comptes rendus nominatifs en ce qui touche les interventions.

### **Les membres**

- Prendre connaissance des éléments au projet : travaux, résultats des études techniques, registre des signalements, etc.
- Être attentifs aux préoccupations des résidents du secteur limitrophe à l'ancienne carrière.
- Veiller à ce que les suggestions et commentaires du secteur soient transmis et pris en compte par Sanexen, le cas échéant
- Participer à des rencontres d'information avec des citoyens du secteur limitrophe, le cas échéant.

### **Mode de fonctionnement**

En ce qui a trait au mode de fonctionnement, les participants ont exprimé ce qui suit.

<b>Sujets</b>	<b>Commentaires-décisions</b>
<b>Nom du comité</b>	Le nom <i>Comité de vigilance</i> est retenu
<b>Nombre et lieu de rencontre</b>	Au début, il est prévu de tenir des rencontres plus fréquentes. Avant les grandes vacances estivales, deux rencontres sont à prévoir. De façon générale, les rencontres se tiendront au besoin en fonction de l'évolution du projet.
<b>Documentation</b>	L'information circulera principalement par fichiers électroniques et via Internet
<b>Horaire</b>	L'horaire des rencontres retenu est le suivant : 18 h 00 Arrivée – Petit souper

Sujets	Commentaires-décisions
	18 h 30 Début de la rencontre 20 h 30 Fin de la rencontre  Jusqu'à nouvel ordre, les rencontres se tiendront au WelcomINNS.
<b>Invitations, ordre du jour, compte rendu</b>	Tous ces documents seront produits par l'équipe de cohabitation
<b>Points de discussion du prochain comité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• État d'avancement des travaux</li> <li>• Signalements et suivis</li> <li>• Communication et cohabitation</li> <li>• Hydrogéologie du site – présentation d'experts</li> <li>• Varia</li> </ul> Des visites du site seront aussi organisées.
<b>Modes de communication (en général)</b>	Lettres, infolettres, rencontres, visites, site Internet sont autant de moyens de communication prévus pour l'instant. Les courriels sur les travaux en cours semblent appréciés.

Marie Beaubien encourage le respect mutuel malgré les divergences d'opinions pouvant exister au sein du groupe.

### ***Manifestation d'intérêt – suivis***

Tous les participants à la rencontre confirment leur intérêt à faire partie du comité de vigilance.

### ***Première rencontre officielle du comité***

*Dates suggérées* : semaine du 18 juin (19, 20 ou 21). Les membres choisissent le mardi 19 juin.

## **AVANCEMENT DU PROJET**

Kevin Randall présente les éléments ayant trait à l'avancement du projet.

### ***Suivis à court terme***

- **Soutien Sanexen : aqueduc et principe de précaution**

Une rencontre avec les voisins immédiats, un hydrogéologue et une écotoxicologue a eu lieu le 17 mai 2018 dans les bureaux de Sanexen. M. Yves Leblanc, hydrogéologue, est disposé à signer une lettre d'appui pour soutenir les citoyens directement en aval du site de l'ex-carrière Landreville selon le principe de précaution. Dans le cadre de l'aménagement d'un parc, la ville prévoit la construction d'un pavillon. Tôt ou tard la ville devra installer l'aqueduc sur d'Anjou. La question qui se pose est qu'étant donné le contexte, pourquoi ne pas le faire maintenant ?

- **Calculs camionnage**

Les calculs du camionnage auxquels arrive Sanexen ont été remis aux voisins les ayant demandés. Cette information se trouve à l'annexe 2.

En fonction des données municipales de circulation fournies, le surplus de circulation sur de Montbrun serait d'environ 1 %. Les chiffres datent de 2012 (8 000 passage par jour) et sont probablement sous-évalués.

- **Présentation sur l'hydrogéologie du site**

Lors de la première rencontre officielle du comité en juin. Les membres du comité pourront poser toutes les questions aux experts présents à ce moment-là.

### **Travaux préparatoires 2018 (Chronologie)**

#### **Semaines du 5 février au 26 mars**

- Étude géotechnique et suivi d'eau souterraine

#### **Semaines du 2 avril au 23 avril**

- Mise en place de la clôture. Site clôturé sauf le portail sur d'Anjou.
- Nettoyage des fossés agricoles sur les terrains en aval hydraulique du site

#### **Semaines du 23 avril et du 30 avril 2018**

- Réaménagement du site entre le chemin d'Anjou et la carrière : remplacement du ponceau sous le chemin d'accès à la carrière. Installation d'une membrane géotextile.
- Aménagement du ponceau le long du chemin d'Anjou (à partir de vendredi le 27 avril)

#### **Semaines du 7, 14 et 21 mai 2018**

- Travaux d'aménagement de la voie d'accès au site localisée sur le chemin d'Anjou. Ces travaux visent à installer une assise de pierre concassée d'environ un mètre d'épaisseur sur cette voie d'accès. Pour ce faire, une cinquantaine de camions par jour, sur 5 à 10 jours ouvrables, se



rendront à l'accès au site localisé sur le chemin d'Anjou par la rue de Montbrun ou par le chemin d'Anjou en provenance de l'autoroute 30.

### Semaine du 28 mai 2018

- Début de l'importation de béton/brique/roc pour la reconstruction de la route interne de la carrière.

Dans le cours des échanges plusieurs éléments ont été soulevés. Ainsi, pour faciliter la lecture du compte rendu, les questions similaires ainsi que les réponses afférentes ont été regroupées par thématique. Ainsi, le fil chronologique des échanges a été légèrement modifié pour ce faire.

Questions ou commentaires	Réponses
<b>TRANSPORT D'ANJOU ET DE MONTBRUN</b>	
Vous avez fait mention des travaux à Varennes, mais Demix St-Laurent est en zone industrielle. Ici, sur d'Anjou, c'est zoné résidentiel et patrimonial.	--
J'ai vu des camions circuler et être en attente dès 6 h du matin sur d'Anjou.	Ce n'est pas possible puisque le site de Montréal, d'où les matériaux proviennent, commence ses opérations à 7 h. Donc, les camions ne peuvent arriver au site avant 7 h.
Pourquoi la ville attend avant de vous donner l'autorisation d'utiliser l'entrée par de Montbrun ?  Un des membres se demande si le comité ne devrait pas se nommer un représentant.	Pour ce qui est de l'accès par de Montbrun, Sanexen est en attente de l'autorisation de la ville. L'accès sur de Montbrun était initialement sur le terrain de la carrière. À la fin de l'exploitation de la carrière, ce terrain a été repris par la ville.  L'idée n'est pas retenue comme telle, mais une liste de tous les membres, avec coordonnées, sera transmise à tous les membres afin qu'ils puissent communiquer entre eux.
Qui est responsable de l'entretien du chemin d'Anjou?	La ville est responsable de l'entretien de cette voie.  Dans le plan de transport Phase II, il est prévu d'utiliser d'Anjou comme sortie des camions vides et de convertir d'Anjou en sens unique vers l'autoroute 30.

Questions ou commentaires	Réponses
<b>CAMIONNAGE ET SÉCURITÉ</b>	
<p>Les cyclistes sont nombreux sur le chemin d'Anjou. Les voitures et les cyclistes roulent sur l'accotement. L'accotement est de plus en plus en mauvais état.</p>	<p>De là l'importance d'avoir un accord de la ville pour la mise en place du plan de transport optimal qui donnerait 2 accès au site et, également, l'importance de développer le projet de la voie alternative.</p>
<p>Avec l'avènement des GPS, il y a de plus en plus de circulation sur de Montbrun. Il sera difficile de concilier les travaux prévus sur de Montbrun avec le camionnage généré par le projet. La ville investira-t-elle pour une piste cyclable?</p> <p>Ce contexte devrait mettre de la pression pour implanter une voie alternative.</p>	<p>Ce genre de décision appartient à la Ville.</p> <p>Nous sommes conscients de la situation. La nouvelle ministre de l'Environnement semble efficace et au fait des enjeux liés au dossier.</p>
<p>La vitesse n'est pas respectée. Un panneau de limite de vitesse a été installé suite à une plainte. N'oubliez pas que ce ne sont pas vos camions qui sont vos clients.</p> <p>De plus, on réitère que ce chemin ne peut supporter ce type de trafic.</p>	<p>En ce qui touche la vitesse des camions, vous faites bien de nous le signaler, nous allons prendre les mesures qu'il faut. Un avis sera envoyé à nouveau aux camionneurs impliqués dans le projet.</p> <p>On vous informe aussi qu'il y a deux signaleurs à temps plein pendant les travaux qui sont effectués actuellement.</p>
<p>À qui peut-on s'adresser quand il y a des problèmes de sécurité? À la police, à la ville.</p>	<p>À la ville idéalement.</p>
<p>Est-ce que les camionneurs sont payés au voyage ?</p>	<p>Ceux qui travaillent actuellement à l'importation du roc sont payés à l'heure.</p>
<p>Récemment, un gros camion était stationné sur la voie de côté devant la Maison Source bleue. Nous avons pris des photos. Est-ce un de vos camions ?</p>	<p>Non, nous avons observé ce même camion. Ce n'est pas un transporteur lié au projet de Sanexen. Lorsqu'il arrive des événements inusités autour du site ou sur le site, n'hésitez pas à communiquer avec le coordonnateur de chantier, M. Jean-Christian Brisson.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<b>VOIE ALTERNATIVE</b>	
<p>La voie alternative privilégiée par la ville et présentée en première page du journal La Relève semble passer sur mon terrain. Est-ce que vous allez venir me voir avant ? J'ai des projets sur ma ferme et vous ne passerez pas sans mon accord.</p> <p>Il aurait été mieux de discuter avec nous avant de présenter des tracés.</p>	<p>Le tracé présenté dans le journal est très préliminaire et approximatif. Il n'y a pas encore de tracé définitif. Il y a plusieurs étapes à franchir.</p> <p>Il est certain que Sanexen vous rencontrera, vous et tous les intervenants concernés, mais tant que le tracé n'est pas définitif, il est difficile de dire quelle propriété sera touchée ou non.</p> <p>Dès qu'on a des précisions dans ce dossier de la part du ministère et de la ville, nous allons communiquer avec vous.</p>
<p>Donc, la ville est favorable au chemin alternatif ? Qui à la ville travaille avec vous sur ce dossier ?</p>	<p>Le directeur général, M. Roger Maisonneuve, et le maire, Jean Martel étaient présents à Québec à la rencontre avec la ministre de l'Environnement.</p> <p>La directrice de l'urbanisme, Mme Nadia Rousseau, suit le dossier de très près.</p>
<b>TRAVAUX</b>	
<p>Sur d'Anjou, vous stationnez vos véhicules sur des terres agricoles où ce n'est pas permis par la loi, même de façon temporaire. On ne peut pas laisser nos bêtes dans le pâturage au bord de la route. Le stationnement des camions n'était pas prévu à cet endroit.</p> <p>Ce ne sont pas des activités agricoles et de base, c'est un territoire agricole.</p>	<p>Nous sommes à construire la voie d'entrée par d'Anjou qui nous permettra très prochainement de stationner les véhicules sur le site même de la carrière. Cette situation est temporaire. Par ailleurs, nous tenons compte de votre commentaire et il n'y aura plus aucun véhicule de stationner sur la terre agricole du propriétaire Les Carrières Rive-Sud (CRS) sur d'Anjou à compter de demain.</p>
<p>Il y a eu l'installation d'équipements de mesure sur mon terrain récemment. Je ne sais pas précisément de quoi il s'agit et je n'ai pas été informé avant coup.</p>	<p>Nous avons transmis des lettres pour obtenir l'autorisation des gens avant d'aller installer les appareils de mesure. Avec ce que vous nous dites, il semble y avoir eu une erreur d'adresse. Si c'est le cas, nous nous en excusons et ferons les suivis qui s'imposent.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<p>Quelle est la garantie que les travaux seront sécuritaires ?</p>	<p>Quand le retrait des contaminants est impossible, la méthode est de confiner et d'observer.</p> <p>De plus, le remplacement de la membrane initialement prévue par de l'argile améliore aussi la sécurité environnementale.</p> <p>L'application du plan de réhabilitation doit être respectée pour garantir une réhabilitation optimale. D'autres projets ont démontré le succès de tels plans.</p>
<p>Est-ce qu'il y aura du concassage de béton sur le site?</p>	<p>Seulement trois matériaux sont admis pour le remblayage de la portion envoyée : béton-brique-roc. Il n'y aura pas de concassage sur le site.</p>
<p><b>DÉMARRAGE DE LA RÉHABILITATION ET IMPORTANCE D'AGIR</b></p>	
<p>On aimerait comprendre l'urgence d'intervenir maintenant ?</p>	<p>À partir du moment où le plan de réhabilitation est accepté par le ministère, il y a obligation de le réaliser. Le ministère a demandé au directeur général de la ville de Boucherville de s'entendre avec Sanexen et d'entreprendre les travaux.</p> <p>Nous avons des engagements d'exécution. Sanexen a reporté ses travaux en 2018 pour diverses raisons, dont les fêtes du 350<sup>e</sup>. Il n'est maintenant plus possible de reporter le projet. Les signatures de contrats que nous avons doivent être respectées.</p> <p>Maintenant, la ville nous donne comme raison pour retarder encore le démarrage des travaux d'attendre la confirmation d'un chemin alternatif. Le momentum est excellent pour aller chercher des matériaux maintenant pour respecter l'échéancier sur lequel nous nous sommes engagés. Malgré toutes ces contraintes, nous faisons tout ce que nous pouvons pour maintenir une bonne cohabitation.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
	<p>M. Richard Marois rappelle les enjeux du chemin alternatif. Au moment où on se parle, on ne peut pas se prononcer sur la gestion des rainettes et de l'habitat du poisson. Un milieu humide créé par l'homme devient un milieu naturel après 10 ans. Il y a des discussions actuellement avec les biologistes et les fonctionnaires sur le sujet. Rien n'est réglé. On est toujours en recherche de solution. Pour le remplissage de la carrière, le CREM favorise de conserver une partie du lac. Le ministère dans son plan de réhabilitation a plutôt considéré un remplissage complet. Par ailleurs, ce sera la ville qui deviendra le gestionnaire de ce parc. Favorisera-t-elle la conservation d'une partie de la carrière en lac ? C'est à voir.</p>
<p>Pourquoi le ministère a-t-il écrit à la ville pour que les travaux commencent maintenant alors que pendant 30 ans le même ministère a laissé aller ce site sans jamais faire de suivis?</p>	<p>En bref, lorsqu'un plan de réhabilitation est adopté, les échéances doivent être acceptées et respectées. Le MDDELCC a accordé un délai de 3 ans déjà, car le plan de réhabilitation a été autorisé en 2015. Depuis, la ville a demandé de réduire l'échéancier à moins de 10 ans. En fonction de la disponibilité des matériaux sur le marché, notamment, nous avons été en mesure de réduire l'échéancier à 7 ans, mais il nous faut maintenant commencer ce printemps. Dans un autre ordre d'idées, si toutes les conditions idéales sont réunies (voie alternative, disponibilité de matériaux, possibilité de remblayer avec du sol AB, etc. il pourrait peut-être envisagé de réduire l'échéancier de 2 autres années, sous toute réserve.</p>
<p>Qu'est-ce qui va arriver si vous commencez les travaux de remblayage sans entente avec la ville ?</p>	<p>Nous ne sommes pas tenus d'avoir une entente officielle avec la ville pour débiter les travaux. Nous avons l'autorisation du MDDELCC.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
Depuis quand la ville sait que vous avez le droit de débiter sans son accord.	Je ne pourrais vous le dire.
La ville sait-elle qu'il ne faut pas de protocole d'entente pour débiter les travaux ? À la fin 2016, la ville aurait dû profiter du report d'une année pour travailler avec vous. On aurait pu avancer les démarches sur le chemin alternatif. La ville dort au gaz.	<p>La date de la réponse du sous-ministre du MDDELCC date de 2016. La ville aurait dû bouger à l'époque. Le propriétaire pouvait commencer les travaux. Quand Sanexen est arrivée dans le dossier, l'entreprise a revu le projet pour qu'il soit le plus acceptable socialement.</p> <p>Aujourd'hui, on n'a plus le choix d'attendre, on doit commencer les travaux, malheureusement sans protocole d'entente dont les composantes constituent un gage pour une meilleure cohabitation avec le milieu.</p>
Pendant 30 ans rien n'est arrivé. Pourquoi on ne laisse pas le site comme ça un autre 30 ans?	<p>Si on ne fait rien pendant 30 ans encore, le site sera abandonné. Le site est contaminé et, aux problématiques environnementales, s'ajoutent des problèmes de sécurité publique.</p> <p>Les enjeux environnementaux qu'on s'apprête à régler n'étaient pas aussi bien connus il y a 30 ans. De plus, l'environnement immédiat était différent et moins développé. Un site contaminé et abandonné est toujours à risques. Même clôturés, ces sites sont fréquentés.</p>
Est-ce que la réhabilitation ne risque pas d'avoir un impact plus négatif que positif ?	On ne peut y voir qu'une amélioration. On sait qu'il y a des émanations de biogaz. On sait que les pluies qui percolent à travers les déchets contaminent la nappe phréatique. Les jeunes qui fréquentent le site s'exposent aussi à des dangers.

Questions ou commentaires	Réponses
Avec un chemin alternatif, est-ce que la durée du projet serait prolongée?	Au contraire, le chemin alternatif permettra fort probablement d'accélérer la durée des travaux en facilitant les opérations. Avec la disponibilité actuelle des matériaux, le momentum est excellent. Si dans 5 ans, plusieurs carrières devaient être réhabilitées en même temps, les matières se feraient plus rares et cette situation pourrait avoir un impact sur les délais.
<b>DIVERS SUJETS</b>	
Un citoyen a rencontré le maire et lui a demandé comment on pouvait l'appuyer dans sa démarche. Le maire lui a suggéré de lui envoyer beaucoup de courriels.	--
Comment le parc sera-t-il aménagé ?	Le type de parc que la ville souhaite développer n'est pas encore arrêté définitivement. On croit que la ville souhaite développer l'ensemble du secteur pour en faire un des plus grands parcs régionaux de la Montérégie avec en trame de fond le respect de la biodiversité.
Avez-vous été en mesure de savoir quand et par qui le mur de soutènement des matières contaminées a été érigé dans la carrière ?	Nous avons posé la question au MDDELCC et ils n'ont pas été en mesure de nous répondre précisément à ce sujet. L'objectif de l'époque semble avoir été lié à une intervention d'urgence.
Est-il possible d'obtenir la réponse officielle du MDDELCC à ce sujet ?	Oui.

<b>Questions ou commentaires</b>	<b>Réponses</b>
<p>Des citoyens du secteur Le Boisé constatent que la fréquentation du site actuelle engendre des problèmes de bon voisinage. Des jeunes font la fête sur le site et des infractions sur certaines propriétés ont été constatées. L'enjeu de décontaminer le site n'est pas remis en question, mais la façon de le faire oui.</p>	<p>Les responsables de la sécurité publique ont été consultés et ils nous ont confirmé que c'est effectivement un problème.</p>



## ENGAGEMENTS PRIS

Dans le cours de la soirée, divers engagements ont été pris, dont :

- Fournir une liste de tous les membres du comité de vigilance avec coordonnées à chacun des participants
- Obtenir une réponse officielle du MDDELCC à l'effet que les représentants du ministère n'ont pas été en mesure de retracer l'information sur la construction du mur de soutènement qui retient les déchets toxiques dans la carrière.
- Vérifier l'installation d'un appareil de mesure chez M. Sylvain Matte.
- Envoyer un avis aux camionneurs se dirigeant vers ou sortant du site de la carrière afin de respecter les limites de vitesse prescrites.
- Ne plus utiliser la portion de la terre agricole, longeant le chemin d'Anjou face à la carrière, comme stationnement temporaire des véhicules des travailleurs sur le site.
- Une fois l'orientation prise pour le tracé d'une voie alternative d'accès au site, communiquer avec tous les propriétaires concernés afin de les informer et de les consulter.

## CONCLUSION

Marie Beaubien informe les participants que Sanexen souhaite publier un communiqué de presse sur la formation du comité de vigilance dès le lendemain. Le communiqué sera transmis au journal La Relève et pourra être consulté sur le site Internet de Sanexen <https://crsvoisinage.com/wp/nouvelles/communiques/>

La prochaine rencontre du comité est prévue le mardi 19 juin à 18 h. Une confirmation sera transmise aux membres préalablement.



17 mai 2018

FORMATION DU COMITÉ DE VIGILANCE



## Déroulement de la soirée

- |         |   |
|---------|---|
| 19 h 00 | Introduction : <i>mot d'ouverture, présentations, ordre du jour</i>   |
| 19 h 15 | Le comité de vigilance <ul style="list-style-type: none"><li>• Rôle du comité</li><li>• Modalités de fonctionnement</li><li>• Formation</li></ul> |
| 19 h 45 | Avancement du projet et échanges  |
| 20 h 45 | Varia   |
| 21 h 00 | Fin de la rencontre   |

2



## RENCONTRE AVEC LA MINISTRE MDDELCC ET POSITIONNEMENT SANEXEN

- Rencontre : 15 mai 2018 à Québec
- Personnes présentes
- Capacité potentielle de la ministre de faire accepter le dossier de la voie alternative à ses fonctionnaires et au fédéral
- Conscience de l'urgence d'agir
- Demande à Sanexen de faire encore preuve de patience
- Assurance de la ministre : le dossier ne trainera pas
- Report de l'importation béton/brique/roc

3



## 2. Formation du comité de vigilance

### COMITÉ DE VIGILANCE

#### **Un comité volontaire – aucune imputabilité de groupe ou individuelle**

Le rôle principal est de :

- suivre la réalisation du projet de réhabilitation environnementale de l'ancienne carrière Landreville
- s'assurer que les travaux se déroulent en respect des règles de l'art au plan environnemental

4

## 2. Formation du comité de vigilance



### RÔLE ET RESPONSABILITÉS

#### *Sanexen Services Environnementaux*

- Transmettre toutes les informations pertinentes ayant trait au projet : *travaux, résultats des études techniques, registre des signalements, etc.*
- Préparer l'ordre du jour et les comptes rendus des rencontres, et les faire circuler auprès des membres du comité et les déposer sur le site Internet
- Donner suite à certaines suggestions émises par les membres du comité, le cas échéant
- Fournir une salle de rencontre

6

## 2. Formation du comité de vigilance



### RÔLE ET RESPONSABILITÉS

#### *Les membres*

- Prendre connaissance des éléments au projet : *travaux, résultats des études techniques, registre des signalements, etc.*
- Être attentifs aux préoccupations des résidents du secteur limitrophe à l'ancienne carrière
- Veiller à ce que les suggestions et commentaires du secteur soient transmis et pris en compte par Sanexen, le cas échéant
- Participer à des rencontres d'information avec des citoyens du secteur limitrophe, le cas échéant

7

## 2. Formation du comité de vigilance



### MODE DE FONCTIONNEMENT

- Appellation du comité
- Nombre de rencontres et lieu des rencontres
- Documentation
- Heures, durée, etc.
- Invitations, ordres du jour et comptes rendus produits par Sanexen
- Modes de communication auprès des citoyens du quartier : *lettres, infolettres, rencontres, visites, Site Internet*

Modus operandi : *respect mutuel de l'information transmise et des orientations prises.*

8

## 2. Première rencontre officielle du comité



### DATES SUGGÉRÉES : semaine 18 juin

### POINTS DE DISCUSSION -

- État d'avancement des travaux
- Signalements et suivis
- Communication et cohabitation
- Hydrogéologie du site – présentation d'experts
- Varia

### VISITE DU SITE... à déterminer

9

## 2. Formation du comité de vigilance



### MANIFESTATION D'INTÉRÊT - SUIVIS

10

## 3. Avancement du projet



### TRAVAUX PRÉPARATOIRES 2018 (Chronologie)

Semaines du 5 février au 26 mars

- Étude géotechnique et suivi d'eau souterraine

11

### 3. Avancement du projet

**SANEXEN**  
SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.

#### TRAVAUX PRÉPARATOIRES 2018 (Chronologie)

Semaines du 2 avril au 23 avril

- Mise en place de la clôture
- Nettoyage des fossés agricoles et enrochement des ponceaux sur les terrains en aval hydraulique du site



### 3. Avancement du projet

**SANEXEN**  
SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.

#### TRAVAUX PRÉPARATOIRES (Chronologie)

Semaines du 23 avril et du 30 avril 2018

- Réaménagement du site entre le chemin d'Anjou et la carrière
- Aménagement du ponceau le long du chemin d'Anjou (à partir de vendredi le 27 avril)



## 3. Avancement du projet



### TRAVAUX PRÉPARATOIRES (Chronologie)

Semaines du 7, 14 et 21 mai 2018

Travaux d'aménagement de la voie d'accès au site localisée sur le chemin D'Anjou.

Installation d'une assise de pierre concassée d'environ 1 mètre d'épaisseur.

Une cinquantaine de camions par jour, sur 5 à 10 jours ouvrables.



14

## 3. Avancement du projet



### SUIVIS À COURT TERME

- **Soutien Sanexen : aqueduc et principe de précaution**  
Rencontre avec les voisins immédiats – hydrogéologue et écotoxicologue
- **Calculs camionnage**  
Détail des calculs (à inclure dans le compte rendu)  
Surplus sur De Montbrun : de l'ordre de 1 % (données municipales)
- **Présentation sur l'hydrogéologie du site (question de M. Martin Matte)**  
Lors de la première rencontre officielle du comité début juin

15



### SUIVIS À COURT TERME

- **Soutien Sanexen : aqueduc et principe de précaution**  
Rencontre avec les voisins immédiats – hydrogéologue et écotoxicologue
- **Calculs camionnage**  
Détail des calculs (à inclure dans le compte rendu)  
Surplus sur De Montbrun : de l'ordre de 1 % (données municipales)
- **Présentation sur l'hydrogéologie du site (question de M. Martin Matte)**  
Lors de la première rencontre officielle du comité début juin

15

### VARIA

16

## ANNEXE 2 — CALCULS DU CAMIONNAGE

Sur la base d'un volume total de l'ordre de  $2\,300\,000\text{ m}^3$  sur une période moyenne de 7 ans, et considérant les paramètres d'opération suivants :

- Site ouvert 46 semaines par année (fermé 2 semaines durant la période des Fêtes, 2 semaines durant les vacances de la construction et les jours fériés), soit 230 jours par année;
- Site fermé les fins de semaine;
- Site ouvert de 7 h à 17 h;
- Il est à prévoir que les fréquences de réception de sols et matériaux seront les suivantes :
  - de l'ordre de  $330\,000\text{ m}^3$ /année,
  - de l'ordre de  $7\,150\text{ m}^3$ /semaine,
  - de l'ordre de  $1\,450\text{ m}^3$ /jour,
  - de l'ordre de  $145\text{ m}^3$ /heure;

De plus, en considérant un volume moyen par chargement de l'ordre de  $12,5\text{ m}^3$  (50 % du transport par camion 10-12 roues et 50 % par semi-remorque) la circulation des camions correspondra à l'équivalent de 11 à 12 voyages à l'heure.